

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 6 DECEMBRE 2016 A 20 H 00**

L'an deux mil seize, le six décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.

Etaient présents : FOULON Patrick, BRETON Denis, THIBAUT Nathalie, CLOUTIER Jacky, BASTY Raymonde, BOUCHARD Yvette, BOISQUILLON Alain, BERRUE Didier, HIRLAY Jacques, DARGENT Séverine, POTEAU LABAILLE Laura, THAUVIN Christine

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 4132-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés : ZUSATZ Christelle (pouvoir à BRETON Denis), LEBRUN Francis (pouvoir à CLOUTIER Jacky), TELLIER Didier (pouvoir à THAUVIN Christine)

Mme Laura POTEAU LABAILLE est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE, le compte rendu de la précédente séance.

REVISION DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE AU 01/01/2017

Le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer, à compter du 1er janvier 2017, les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit :

- 180 € pour les personnes ou entreprises de la Commune,*
- 320 € pour les personnes hors-Commune,*
- 20 € pour l'enlèvement des déchets par les services techniques,*
- 20 € pour les associations, si enlèvement des déchets,*
- 54 € en cas de désistement, pour les personnes ou entreprises de la Commune,*
- 96 € en cas de désistement, pour les personnes hors-Commune.*

**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017 : REMUNERATION DES AGENTS
ENQUETEURS**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer deux emplois d'agents non-titulaires pour assurer le recensement de la population pour la période de janvier à fin février 2017 et fixe leur rémunération.

*PARTICIPATION A LA FORMATION APPROFONDISSEMENT BAFA ORGANISEE
PAR FAMILLES RURALES*

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, que deux agents suivent la formation approfondissement BAFA et s'engage à régler à Familles Rurales la totalité des frais de formation.

CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF D'ACTION SOCIALE

Suite à la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale au 31 décembre 2016, le Maire propose à l'Assemblée de former un comité consultatif composé d'élus et de personnes qualifiées extérieures.

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

- M. FOULON Patrick,*
- Mme BASTY Raymonde,*
- M. BRETON Denis,*
- M. HIRLAY Jacques,*
- Mme ZUSATZ Christelle,*
- Mme THAUVIN Christine,*
- Mme THIBAULT Liliane,*
- Mme TRIPOT Gisèle,*
- M. PERON Roland,*
- Mme THIBAULT Nathalie,*
- Mme BOUCHARD Yvette.*

*REGLEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU
BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE*

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à régler les factures d'investissement de la Commune dans la limite des crédits suivants :

Chapitre 20 : 8 825.00 €

Chapitre 21 : 19 409.88 €

*REGLEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU
BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE ASSAINISSEMENT*

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à régler les factures d'investissement du Service de l'Assainissement dans la limite des crédits suivants :

Chapitre 23 : 55 586.39 €

DEBAT SUR LA FISCALITE POUR L'ANNEE 2017

Suite à la demande de Mme THAUVIN et de M. TELLIER, les Conseillers Municipaux ont débattu sur la possibilité de modifier à la baisse les trois taxes locales (foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation) pour l'année 2017 dans la même proportion que la taxe en vigueur mise en place par l'intercommunalité du Sullias, soit 1.13 %

Le Maire rappelle toutefois que, malgré la baisse des recettes, les taux des taxes n'ont pas augmenté depuis 2011.

Cette proposition, bien que souhaitable, semble un peu prématurée.

Après un débat fructueux, il est arrêté que la décision sera prise lors de la séance du vote du Budget Primitif 2017.

CONSTITUTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS POUR LA MODIFICATION DU RESEAU HTA AERIEN SUR LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser ENEDIS à bénéficier de servitudes pour l'implantation d'une armoire de coupure Rue des Sables, et pour une extension du Réseau HTA Souterrain sur des parcelles privées communales.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire remercie tous les bénévoles et donateurs qui ont participé à la collecte pour la Banque Alimentaire. 1 008 kg de denrées ont été réceptionnées.*
- Les vœux du Maire auront lieu le 10 janvier 2017 à 18 h 00 à la salle polyvalente.*
- MM. Jacky CLOUTIER et Gérard MORICE sont remerciés pour toutes les réparations effectuées sur les guirlandes de Noël.*
- MM. BEETS et COFFINEAU sont également remerciés pour la fourniture des sapins de Noël.*
- Dans le cadre du téléthon 2016, 80 marcheurs ont été accueillis à St Père. De plus, 18 membres de l'AMS et de nombreux bénévoles Saint Pérois ont participé au marathon de Sully sur Loire.*
- M. CLOUTIER informe l'Assemblée que les travaux de rénovation des boiseries à la salle polyvalente sont terminés et que la subvention préfectorale a été versée.*

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire,

Patrick FOULON